



## Règlement de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

### RÈGLEMENT 18-493

#### RÈGLEMENT 18-493 CONCERNANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET DE CERTAINS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir par règlement une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités;

**CONSIDÉRANT QUE** certains tarifs des services offerts par la municipalité doivent être modifiés et/ou spécifiés;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné en séance ordinaire du 20 novembre 2018 et qu'une dispense de lecture fut demandée en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été donné en séance extraordinaire du 10 décembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin  
**APPUYÉ** par madame Denise Larouche  
**ET RÉSOLU**

**QU'**il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Ville de Chapais et il est, par conséquent statué et ordonné comme suit :

#### **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet règlement.

#### **ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent projet de règlement a pour but d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Chapais.

#### **ARTICLE 3 : PAIEMENT DES TARIFS**

- 0.1. Un service qui a été rendu et qui est facturé doit être payé dans les trente (30) jours de la date de la facturation;
- 0.2. Le non-paiement du montant exigé par une facturation émise en vertu du présent règlement est soumis à un intérêt de 10 % par année;
- 0.3. Toute dépense engagée par la Ville pour le recouvrement d'une facture impayée s'ajoutera au montant dû à la facturation.



**ARTICLE 4 : TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS**

**4.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1.1. Frais généraux**

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document Noir et blanc (demande d'accès à l'information)	0,25 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document Couleur (demande d'accès à l'information)	0,50 \$ / page
Numérisation d'un document (demande d'accès à l'information)	0,50 \$ / page
Service d'assermentation (résident)	Gratuit
Service d'assermentation (non-résident)	5 \$ / serment

**4.1.2. Location de salles (hôtel de ville)**

OBJET	TARIF (taxes en sus)
<b>Location de la salle de conférence (sans visioconférence)</b>	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres	60 \$ / jour 30 \$ / demi-journée
<b>Location de la salle de conférence (avec visioconférence)</b>	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	50 \$ / jour 25 \$ demi-journée
Autres	100 \$ / jour 50 \$ / demi-journée
<b>Location de la salle du Conseil</b>	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres (à la journée seulement)	75 \$ / jour



<b>LOCATION</b>	
Location projecteur et écran	35 \$ / jour
Location écran (salle du conseil)	10 \$ / jour
Location système audioconférence	15 \$ / jour

**4.1.3. Location et vente de terrains municipaux**

<b>OBJET</b>	<b>TARIF (taxes incluses)</b>
<b>Location de terrains</b>	
Location d'un terrain résidentiel (maison mobile) <i>(Aucune nouvelle location)</i>	400 \$ / année
<b>Vente de terrains</b>	
Vente d'un terrain commercial ou industriel	4 \$ / mètre carré
Vente d'un terrain résidentiel (maison mobile)	4 \$ / mètre carré
Vente d'un terrain résidentiel (maison unifamiliale)	12 \$ / mètre carré

**4.1.4. Frais liés au Service d'urbanisme**

La tarification relative à l'émission des permis et des certificats est définie dans le *Règlement numéro 01344-A relatif aux permis et aux certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.*

**4.2. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**4.2.1. Frais généraux**

<b>OBJET</b>	<b>TARIF (taxes en sus)</b>
<b>Photocopie ou impression d'un document</b>	
<u>Noir et blanc</u>	
1 à 25 copies	0,25 \$ / page
26 à 50 copies	0,20 \$ / page
50 copies et plus	0,10 \$ / page
<b>Photocopie ou impression d'un document</b>	
<u>Couleur</u>	
1 à 25 copies	0,30 \$ / page
26 à 50 copies	0,25 \$ / page
50 copies et plus	0,15 \$ / page
<b>Plastifiage de documents (organismes accrédités)</b>	
8,5 X 11	2 \$ / page
8,5 X 14	2,50 \$ / page



<b>Service de télécopie</b>	
Première page	2,25 \$
Pages subséquentes du même document	0,25 \$
<b>Service de numérisation</b>	
Première page	2,25 \$
Pages subséquentes du même document	0,25 \$

**4.2.2. Location des salles et des équipements du Centre sportif et communautaire**

<b>OBJET</b>	<b>TARIF (taxes en sus)</b>
<b>Location de la salle communautaire (à la journée)</b>	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	265 \$
Autres <sup>1</sup>	408 \$
<i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
<b>Location de la salle communautaire pour la tenue d'une activité de loisir offerte à la population</b>	
Organisme local	15 \$ / heure
<b>Location de la salle de réunion (avec visioconférence)</b>	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres	40 \$ / jour 25 \$ / demi-journée
<b>Location d'équipements (à même la salle communautaire)</b>	
Cuisinette	35 \$ / jour
Projecteur et écran	35 \$ / jour
Système de son	35 \$ / jour
Écran sur pied (salle communautaire)	10 \$ / jour
Nappe en tissus	2,00 \$ / ch.
Housse de chaise	0,50 \$ / ch.
Rideau séparateur	50 \$ / ch.
<i>(Gratuit pour les organismes mandataires et rabais de 50 % pour les organismes accrédités)</i>	
<i>(Tarif majoré de 50% pour les non-résidents)</i>	

<sup>1</sup> Commerces, entreprises, industries, citoyens, etc.



## Règlement de la Ville de Chapais

<b>Location d'équipements (pour sortir)</b>	
Chaises de plastique (orange)	1 \$ / chaise / jour
Table rectangulaire	10 \$ / table / jour
Structure gonflable (organisme locale seulement)	250 \$ / jour

### 4.2.3. Aréna

<b>OBJET</b>	<b>TARIF (taxes en sus)</b>
Patinage libre	Gratuit
<b>Location de glace</b>	
Avec contrat annuel	87 \$ / heure
Sans contrat annuel	117 \$ / heure
Hockey mineur	Protocole d'entente
Commission scolaire de la Baie-James	Protocole d'entente
Tournois de hockey	460 \$ / jour
<i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
Activités loisirs offertes à la population par un organisme local	15 \$ / heure
<b>Location de patinoire (saison estivale)</b>	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	204 \$ / jour
Autres	612 \$ / jour
<i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
<b>Autres</b>	
Aiguillage de patins	5 \$ / paire
Location d'espace publicitaire (format 3 pieds X 4 pieds)	120 \$ / an
<i>(Pour un format plus grand, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.)</i>	

### 4.2.4. Piscine

<b>OBJET</b>	<b>TARIF (taxes en sus)</b>
<b>Bains</b>	
Aquaforme	5 \$ / séance
Bain aqualongueur	5 \$ / bain
Bain libre	Gratuit



<b>Location de piscine</b>	
Club l'âge d'or	400 \$ / session
Commission scolaire de la Baie-James	Protocole d'entente
Location avec surveillants sauveteurs	100 \$ / heure
<i>(Tarif majoré 50 % pour non-résidents)</i>	
<b>Cours offerts</b>	
Natation pour enfant (30 minutes, 1 fois/semaine)	40 \$ / session
Natation pour enfant (45 minutes, 1 fois/semaine)	50 \$ / session
Natation pour enfant (60 minutes, 1 fois/semaine)	60 \$ / session
<i>(Rabais de 5 \$ par enfant additionnel d'une même famille)</i>	
Cours de natation adultes (1 fois/semaine)	70 \$ / session
École de natation (1 fois/semaine)	50 \$ / session
École de natation (2 fois/semaine)	75 \$ / session
Cours privé de natation	50 \$ / 1 heure
<i>(Tarif des cours majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
Location de casque de bain	1 \$ / bain

#### 4.2.5. Curling

<b>OBJET</b>	<b>TARIF (taxes en sus)</b>
<b>Location de la salle (avec service de bar)</b>	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	125 \$
Autres	200 \$
<i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
<b>Location de salle pour la tenue de réunion ou réception privée (sans service de bar)</b>	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	50 \$ / jour
Autres	100 \$ / jour
<i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
<b>Les permis d'alcool personnels ne sont pas autorisés.</b>	



#### 4.2.6. Gymnase (École Le Fillon)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
<b>Droit d'entrée</b>	
Étudiants	2 \$
Adultes	3 \$
Location du gymnase	25 \$ / heure
<i>(Tarif majoré de 25 % pour les non-résidents)</i>	

#### 4.2.7 Activités diverses

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Cours de gardiens avertis	40 \$ / cours
<i>(Durée du cours : 12 heures)</i>	
<i>(Tarif majoré de 25 % pour les non-résidents)</i>	

### 4.3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

#### 4.3.1 Location d'équipements

OBJET	TARIF (taxes en sus)
<b>Fichoir à égout manuel</b>	
<i>(Location sur les heures d'ouverture des Travaux publics)</i>	20 \$ / jour
<b>Fichoir à égout manuel</b>	
<i>(Location hors des heures d'ouverture des Travaux publics)</i>	40 \$ / jour

### 4.4. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

#### 4.4.1. Utilisation d'équipements

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Mousse de classe A et de classe B	Prix coutant majoré de 50 %
Coût de remplacement du matériel et des matériaux utilisé pour le colmatage ou la récupération de produits déversés et pour l'extinction d'un feu ou autre	Prix coutant majoré de 50 %





## Règlement de la Ville de Chapais

Autopompe	875 \$ / heure
Camion d'urgence (utilisé)	400 \$ / heure

*Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule s'étant rendu sur les lieux est applicable.*

### 4.4.2. Utilisation de main d'œuvre (pompiers volontaires)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Intervenant terrain	50 \$ / heure
Manipulation et nettoyage (s'il y a lieu) des équipements et des véhicules incendies, après l'intervention.	50 \$ / heure

*Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule ou par membre du service s'étant rendu sur les lieux est applicable.*

### 4.5. SERVICE DE CONTRÔLE CANIN

#### 4.5.1. Licence et fourrière

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Médaille – acquisition (frais annuel)	20 \$ / chien
Médaille – renouvellement (frais annuel)	10 \$ / chien
Chiens en fourrière	25 \$ / jour 1 15 \$ / jours suivants

### 4.6. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

#### 4.6.1. Livre

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de livres (nouveau-tés)	2 \$ / livre
Retard de livre (par jour)	0,25 \$ / livre





#### 4.7. TARIFICATION ÉCOCENTRE

##### 4.7.1. Résident ou propriétaire admissible

##### TARIFICATION ÉCOCENTRE DE CHAPAIS

MATIÈRE	TARIFICATION			
	Résident <sup>1</sup>	Non-résident	ICI <sup>2</sup> ou ML <sup>3</sup>	Entrepreneur <sup>4</sup>
CRD <sup>5</sup> (0 à 1 m <sup>3</sup> )	Gratuit	85 \$ / m <sup>3</sup>	20 \$ / m <sup>3</sup>	20 \$ / m <sup>3</sup>
CRD <sup>5</sup> (1 m <sup>3</sup> et plus)	20 \$ / m <sup>3</sup>	85 \$ / m <sup>3</sup>	20 \$ / m <sup>3</sup>	20 \$ / m <sup>3</sup>
Encombrants non-métalliques	Gratuit	60 \$ / m <sup>3</sup>	Gratuit	Gratuit
Encombrants métalliques	Gratuit	60 \$ / m <sup>3</sup>	Gratuit	Gratuit
Appareils réfrigérants avec halocarbures	Gratuit	50 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Carton	Gratuit	60 \$ / m <sup>3</sup>	Gratuit	Gratuit
Matériaux ferreux et non-ferreux	Gratuit	60 \$ / m <sup>3</sup>	Gratuit	Gratuit
Pneus sans jante (inférieur à 48,5')	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Pneus avec jante (inférieur à 48,5') - voiture	5 \$ / unité	20 \$ / unité	5 \$ / unité	5 \$ / unité
Pneus avec jante (inférieur à 48,5') - camion	10 \$ / unité	30 \$ / unité	10 \$ / unité	10 \$ / unité
Ampoules fluocompactes / néon	Gratuit	2 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Produits électroniques	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Béton (format maximal 1' X 1')	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit	2 \$ / litre	Gratuit	Gratuit

Légende	
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie
2- ICI	Industries, commerces, institutions
3- ML	Multilogements
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant bardeaux d'asphalte)

#### 4.8. TARIFICATION DÉPÔT BBA

##### 4.8.1. Tarification

##### TARIFICATION DÉPÔT BBA

MATIÈRE	TARIFICATION			
	Résident <sup>1</sup>	Non-résident	ICI <sup>2</sup> ou ML <sup>3</sup>	Entrepreneur <sup>4</sup>
Brique, béton asphalté	20 \$ / m <sup>3</sup>	75 \$ / m <sup>3</sup>	20 \$ / m <sup>3</sup>	20 \$ / m <sup>3</sup>

Légende	
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie
2- ICI	Industries, commerces, institutions
3- ML	Multilogements
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant bardeaux d'asphalte)



**ARTICLE 5 : ABROGATION DES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 18-479 ayant pour objet la tarification applicable aux services offerts par la Municipalité.

**ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Steve Gamache  
Maire

Mariève Bernier  
Directrice générale et greffière

Avis de motion: 20 novembre 2018  
Projet de règlement : 10 décembre 2018  
Adopté: 18 décembre 2018

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Kathy Tremblay, adjointe administrative, certifie par la présente, qu'un avis public concernant le règlement **18-493 concernant la tarification des activités et de certains biens et services municipaux de la Ville de Chapais** et abrogeant le règlement 18-479 a été affiché :

Hôtel de Ville [45 boul. Springer] : **19 décembre 2018**  
Poste Canada [124 boul. Springer] : **19 décembre 2018**  
Site officiel [www.villedeschapais.com] de la Ville de Chapais : **19 décembre 2018**

Kathy Tremblay  
Adjointe administrative